

# Le juge: l'unique garde fous du divorce amiable, mon ITW sur France Info.

Vous le savez, j'ai écrit un billet sur l'amendement du 30 avril 2016 mettant en place un divorce sans juge.

Cet amendement est critiquable car il part du postulat qu'un divorce à l'amiable, par consentement mutuel ne cacherait aucun rapport de force.

Or, un divorce peut cacher un rapport de force entre dominant et dominé surtout lorsqu'il existe des intérêts financiers ou lorsque du mariage sont issus des enfants.

Le juge est le seul et l'unique « garde fous » de cette procédure de divorce amiable, il est garant des intérêts des plus faibles de la procédure:

- l'époux qui n'a pas choisi le divorce, qui le subit et qui subi quelques fois les pressions de son époux.
- l'enfant qui n'a pas le choix

Il est inconcevable de régler un divorce comme on règle l'achat ou la vente d'un bien.

Il est déplorable que le vrai problème ne soit pas réglé, celui du budget de la justice.

Ce nouveau divorce réglera peut-être le problème du budget de la justice mais que temporairement. Très vite, les mauvais accords non contrôlés par le juge referont surface, le juge aux affaires familiales sera alors saisi pour les régler.

A lire aussi, le billet de mon Confrère Jean de Valon:

# **Divorce sans juge, divorce sans justice**

Ci-dessous ma courte interview sur France Info aujourd'hui:

Divorce\_sans\_juge-NET\_d2327eac-b65f-4d57-8d26-bd18035c7e50\_F0  
(1)